



ÉCOLE SECONDAIRE
DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du conseil d'établissement
du lundi 19 octobre 2020, à 19 h,
par TEAMS

Parents :

Nom :	Présent
Claude Beaulieu	<input checked="" type="checkbox"/>
Martin Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/>
Marie-Lyne Cayouette	<input checked="" type="checkbox"/>
Virginie Filion	<input checked="" type="checkbox"/>
Marie-Claude Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>
Michel Marcotte	<input checked="" type="checkbox"/>
Virginie Ruel	<input checked="" type="checkbox"/>
Pascale Soucy	<input checked="" type="checkbox"/>

Enseignants :

Jérôme Lebel	<input checked="" type="checkbox"/>
Steve Leblond	<input checked="" type="checkbox"/>
Julie Malenfant	<input checked="" type="checkbox"/>
Christian Roussel	<input checked="" type="checkbox"/>

Direction :

Benjamin Paradis	<input checked="" type="checkbox"/>
------------------	-------------------------------------

Professionnel :

Catherine Morin	<input checked="" type="checkbox"/>
Arianne Briand	<input type="checkbox"/>

Soutien :

Mélissa Albert	<input checked="" type="checkbox"/>
Anik Martin	<input type="checkbox"/>

Élèves :

Julianne Noël	<input checked="" type="checkbox"/>
Céleste Ouellet	<input checked="" type="checkbox"/>

Membre de la communauté :

	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté la régularité de l'assemblée, M. Bouchard débute la réunion.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ajouts

9.1.1 Conférence PÉI en ligne;

14.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ;

2.1 Point 14 Autres points, ouvert ou fermé

Il est proposé par Mme Julie Malenfant que l'ordre du jour soit accepté et que le point *14. Autres points* demeure ouvert.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2020-2021-0001

3. ÉLECTIONS

3.1 Président et secrétaire d'élections

M. Benjamin Paradis est nommé président d'élections et Mme Mélissa Albert, secrétaire d'élections.

Avant de procéder au vote, M. Bouchard invite chacun des membres à se présenter.

3.2 Présidence du CÉ

Pour la présidence du CÉ, Mme Marie-Claude Gagnon propose M. Martin Bouchard. Aucune autre nomination n'est soumise. M. Bouchard accepte la présidence du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

3.3 Vice-présidence du CÉ

Au poste de vice-présidence, Mme Julie Malenfant propose Mme Marie-Claude Gagnon. Mme Mélissa Albert propose M. Michel Marcotte. Mme Gagnon et M. Marcotte acceptent tous les deux la mise en nomination. Nous procédons au vote et Mme Gagnon est élue comme vice-présidente.

3.4 Trésorerie

Mme Marie-Claude Gagnon propose Mme Marie-Lyne Cayouette au poste de trésorière du conseil d'établissement. Mme Cayouette accepte.

3.5 Secrétariat

Mme Julie Malenfant propose Mme Mélissa Albert au poste de secrétaire. Mme Albert accepte.

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2020

4.1 Adoption du procès-verbal du 29 juin 2020

Les membres ont fait la lecture du procès-verbal du **29 juin 2020**.
M. Michel Marcotte propose l'adoption du procès-verbal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2020-2021-0002

4.2 Suivi au procès-verbal

Aucun suivi.

5. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

6. RÉVISION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Aucun changement n'a été apporté aux règles de régie interne.

7. SUJETS POUR ADOPTION

7.1 Planification des dossiers en 2020-2021

Le calendrier de la planification des dossiers est présenté.

Mme Virginie Filion propose l'acceptation du point.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2020-2021-0003

8. ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER DES SÉANCES

Le calendrier suivant est proposé :

- Lundi 7 décembre 2020;
- Lundi 18 janvier 2021;
- Lundi 15 mars 2021;
- Lundi 10 mai 2021;
- Lundi 14 juin 2021.

Mme Marie-Claude Gagnon propose l'adoption des dates.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2020-2021-0004

9. SUJETS POUR APPROBATION

9.1 Activités et dérangements pédagogiques

Point	Date	Type	Élèves / degré	Activité	Responsable	Préautorisation Date / initiales
9.1.1	17 novembre 2020		Tous les élèves de PÉI (environ 230)	Conférence en ligne PÉI	Louis-Alexandre Bouliane	29-09-2020

Mme Marie-Claude Gagnon propose que les activités soient approuvées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2020-2021-0005

9.2 Mesures dédiées et protégées

M. Paradis présente le document Objectifs, principes et critères de répartition et explique la différence entre les mesures dédiées et les mesures protégées.

Les montants sont semblables à ceux de l'an passé. Une différence importante réside dans l'ajout de la mesure Aide alimentaire. Cette mesure servira à payer les cartes-repas de dépannage des élèves qui ont dû avoir recours à cette solution (pas de boîte à lunch ou de carte-repas). Cette mesure pourrait aussi payer, par exemple, les frais d'une conférence sur la nutrition.

Cette année, notre école s'est vu verser un montant important dans la mesure Activités parascolaires. Les dépenses engagées pour organiser des activités gratuites accessibles à tous les élèves de l'école peuvent être payées avec cette mesure, par exemple, le salaire des surveillants et des entraîneurs, la location d'un transport scolaire, l'achat d'équipement et de matériel sportif, etc. Une animatrice étudiante a été engagée afin d'aider nos techniciens en loisirs dans l'organisation des activités pour occuper les élèves le midi, en particulier ceux de la 1^{re} secondaire et du PCA. Il est également possible d'utiliser cette mesure pour apporter de l'aide académique aux élèves. Cette possibilité existe à cause de la pandémie.

Il va sans dire que la mesure Sorties scolaires en milieu culturel, dans les conditions actuelles, risque de ne pas être mise à profit en 2020-2021. De plus en plus d'artistes offrent leurs prestations en ligne mais, comme cette mesure n'offre pas d'ouverture pour ce type d'expérience culturelle, nous ne pouvons qu'espérer un assouplissement des conditions d'utilisation afin de pouvoir en profiter.

La mesure École accessible et inspirante est libre de presque toute contrainte. Elle peut servir à payer une facture de moins de 300 \$ pour un projet qui saurait rendre l'école accessible et inspirante.

Après avoir expliqué de quelle façon sera utilisée chacune des mesures, M. Paradis souligne que les sommes inutilisées seront remises au ministère. De la totalité remise au ministère, il est possible que 10% soient retournés au centre de services scolaire. L'équipe de direction de l'ESRDL s'est donné le mandat d'être créative afin d'aller chercher le maximum de ces mesures pour le bienfait des élèves.

Il est proposé par M. Steve Leblond que le point soit accepté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ 2020-2021-0006

9.3 Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence

Ce point est reporté en décembre, car la version 2020-2021 n'a pas été transposée dans le nouveau canevas et présentée à l'équipe des PNE.

10. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nous n'avons pas de représentant pour le moment, mais il est possible d'en nommer un en cours d'année.

11. RAPPORTS

11.1 Comité de parents

Le rapport du comité de parents sera envoyé par courriel aux membres du CÉ.

Une rencontre extraordinaire s'est tenue en lien avec la rentabilité des circuits du transport du midi.

11.2 CCSEHDAA

11.2.1 Procès-verbal du 18 juin 2020

Le document a été envoyé aux membres.

11.2.2 Rapport annuel 2019-2020

Le document a été envoyé aux membres.

11.3 Trésorerie

Aucun rapport à présenter.

12. FORMULAIRE À REMPLIR PAR TOUS LES MEMBRES

12.1 Dénonciation d'intérêts

Tous les membres du CÉ doivent signer le formulaire de dénonciation d'intérêts et l'acheminer par courriel à Mélissa Albert avant le vendredi 23 octobre.

13. POINTS DE LA DIRECTION

13.1 Budget de fonctionnement du CÉ

Les frais de rencontre peuvent être réclamés.

13.2 Confirmation du remboursement des frais de PÉI 2019-2020

Tous les élèves du PÉI ont reçu un crédit de 140 \$ sur leur facture scolaire de 2020-2021 ou, dans le cas des élèves ayant terminé leur scolarité, un chèque du même montant.

13.3 Comparable des cahiers d'activités des écoles secondaires du CSS

M. Paradis a demandé à ses collègues des écoles secondaires le portrait des frais chargés aux parents. Nous avons eu les montants de la polyvalente La Pocatière. Nous sommes dans l'attente de ceux de St-Pascal et de St-Hubert.

13.4 À propos des activités de financement possibles

Il n'y a présentement pas de projet en cours nécessitant une campagne de financement. S'il y en avait, cette campagne devrait se faire à l'extérieur de l'école, c'est-à-dire que l'école ne manipulerait aucune somme d'argent ni aucun produit.

13.5 Objectifs, principes et critères de répartition

Ce document a été brièvement présenté au point 9.2. M. Paradis rappelle que les priorités de l'école sont guidées par le PEVR, notre projet éducatif et notre futur plan d'action. L'objectif que l'école s'est donné est de réduire l'écart dans la réussite et la diplomation entre les garçons et les filles ainsi que l'écart entre les élèves qui ont un PI et ceux qui n'en ont pas.

La rédaction du plan d'action a été mise sur la glace. Toutefois, notre équipe de professionnels déploie les ressources nécessaires, particulièrement auprès des élèves de 1^{re} secondaire et de PCA, afin de leur offrir le meilleur départ possible dans leur parcours au secondaire.

13.6 Première communication et ordre ministériel des deux bulletins

Seulement deux bulletins seront produits en 2020-2021. Le 1^{er} bulletin doit être remis avant le 22 janvier 2021. Le deuxième bulletin sera remis à la toute fin de l'année scolaire. Tous les volets seront évalués à chacune des étapes. Chaque étape vaut pour 50 % de la note finale.

Le délai pour la première communication obligatoire est ce vendredi 23 octobre.

En novembre, le tuteur communiquera verbalement avec les parents, par téléphone ou par Teams, pour dresser un portrait de l'élève.

La forme que prendra la communication entre janvier et juin reste à déterminer.

13.7 Journée test pour l'enseignement à distance

Cette journée s'est tenue aujourd'hui même pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Les cours en ligne semblent s'être bien déroulés et le taux de présence des élèves s'est avéré être élevé.

D'ici la première moitié de novembre, tous les élèves de l'école, sauf ceux du CAF, vivront cette expérience de journée d'enseignement à distance. Ils seront ainsi prêts dans l'éventualité d'une fermeture de leur groupe.

Les ordinateurs destinés aux élèves des 4^e et 5^e secondaires sont attendus pour la fin novembre.

13.8 Reconnaissance Arts-études – volet musique

L'ESRD assume fièrement la reconnaissance Arts-études – volet musique octroyée par le ministère. Une conférence de presse à cet effet se tiendra le 29 octobre prochain.

13.9 Plan d'action du Projet éducatif

Présentement, les mesures mises en place sont davantage axées vers les élèves de 1^{re} secondaire et du PCA.

13.10 Salle de glace artificielle

C'est un projet qui évolue doucement depuis trois ans. Au printemps 2021, les travaux devraient reprendre et nous espérons une ouverture officielle à la fin du printemps. Ce plateau sportif servira non seulement aux élèves de l'école, mais pourra aussi être loué à la communauté.

13.11 Exercice d'évacuation

Étant donné les mesures de distanciation à respecter, il n'y aura pas d'exercice d'évacuation cet automne. Une vidéo explicative à présenter aux élèves nous sera peut-être fournie par le chef pompier. Sinon, si l'évolution de la situation le permet, nous ferons un exercice au printemps.

14. AUTRES POINTS

4.1 Formation obligatoire pour les membres du CÉ

Le lien vers la formation obligatoire sera envoyé aux membres par courriel.

4.2 Covid-19 - Mesures mises en place

Mme Marie-Claude Gagnon demande comment les élèves vivent toutes les mesures mises en place en lien avec la Covid-19 et si nous constatons que le niveau de détresse est plus élevé chez ceux-ci.

M. Paradis mentionne que malgré le fait que les élèves doivent respecter une foule de mesures mises en place pour respecter les recommandations de la santé publique, il constate qu'en général, les élèves sont d'une docilité déconcertante. Il admet qu'il y a beaucoup d'encadrement de la part des enseignants pour la surveillance.

D'ailleurs, selon les témoignages de certains parents du CÉ, le fait d'être encadrés et de faire partie d'une bulle-classe réduit le niveau d'anxiété pour plusieurs. Toutefois, les élèves sont stressés à l'idée de devoir revivre l'école à la maison.

Le personnel doit lui aussi s'adapter aux mesures mises en place et à la charge de travail qui en découle.

Étant techniquement hors des terrains de l'école, la distanciation dans la zone pour fumeur reste difficile à gérer.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public, aucune question.

16. LEVÉE DE LA RÉUNION

La réunion est levée à 21 h 12 par Mme Julie Malenfant.

Le président,

Le directeur,

Martin Bouchard

Benjamin Paradis

Rédigé par : Mélissa Albert, secrétaire